

## RECOMMANDATION

### EN MATIERE DE GESTION DE *CRICETUS CRICETUS* AU NIVEAU INTERNATIONAL POUR L'EUROPE ET DANS DIVERSES PARTIES DE SON TERRITOIRE

Extrait (pages 46 à 51) du rapport G. NECHAY (1999) Rapport révisé sur le statut des hamsters *Cricetus cricetus*, *cricetus migratorius*, *Mesocricetus Newtoni* et d'autres espèces de hamsters en Europe. 78 p. Conseil de l'Europe. Réf TPVS (99) 38

Ce document peut être obtenu au Conseil de l'Europe  
67 075 STRASBOURG Cedex

“Il conviendrait de citer une importante liste de références s'il fallait résumer la lutte contre le grand hamster, car celle-ci a une longue histoire. Grulich (1977), Nechay et al. (1977) et Poljakov (1968), entre autres, ont passé en revue les méthodes de lutte anti-hamster. Il faudrait cependant souligner que Poljakov n'a pas traité séparément la lutte contre *Cricetus*, puisqu'il n'était pas considéré comme un parasite agricole majeur. D'un autre côté, il est remarquable qu'en France, à la fin des années 1980, des rodenticides à haute efficacité tels que le bromadiolon et des composés générateurs de phosphines aient été employés pour combattre le hamster (Grolleau, 1990). Analysant les causes du déclin des hamsters en Alsace, Baumgart (1996) fournit des informations détaillées sur les diverses techniques d'éradication - et notamment le recours aux phosphines pratiqué collectivement par les communes -, qui ont dû entraîner la diminution brutale de la population de hamsters.

La gestion du grand hamster en tant qu'animal menacé n'en est encore qu'à ses débuts. Wendt (1984) a proposé que l'utilisation des hamsters comme animaux à fourrure soit gérée, à savoir qu'on cesse de les capturer en été pour éviter de prendre des femelles gravides ou allaitantes en juillet et en août. Il a également proposé de gérer le hamster sans éradication chimique et a considéré comme non abondante une densité de 0,5-2 spécimens/ha, qui ne devrait pas représenter un risque de dégâts pour les récoltes. Il a affirmé le besoin de protéger *Cricetus* dans certaines régions d'Allemagne (en Thuringe, par exemple). Smit et van Wijngaarden avaient déjà proposé en 1981 de créer, au moins aux lisières du territoire ouest-européen des hamsters, «des réserves appropriées là où se maintiennent des pratiques agricoles à l'ancienne», ajoutant que «Pareilles réserves ( ... ) servent aussi de refuge à la flore parasite des champs de céréales et à des variétés de plantes cultivées traditionnelles».

Les données sur le rapport entre la diminution du nombre des hamsters et la réduction des surfaces cultivées en céréales et en légumes vivaces couplée à l'augmentation dans les mêmes zones de la monoculture du maïs montrent l'importance pour les hamsters de la configuration de la surface ensemencée (Pelzers et al., 1984 ; Gubbels & Backbier, 1994 ; Krekels & Gubbels, 1996 ; Baumgart, 1996 ; Stubbe et al., 1997, par exemple). Par conséquent, le maintien et l'augmentation dans cette zone des surfaces cultivées en luzerne et en trèfle incarnat ainsi qu'en blé d'hiver sont d'une grande importance pour la survie des hamsters. Plusieurs experts soulignent la nécessité de laisser les terres en chaume et ne les labourer qu'à la fin de l'automne, du moins partiellement ou sur des

bandes de terrain. Et, dans le même esprit, de laisser intactes des bandes de terrain lors de la moisson quitte à rentrer les récoltes plus tard (Seluga & Weidling, 1994 ; Voith, 1994, Stubbe et al., 1997).

Dans une région où l'occurrence des hamsters est isolée et où *Cricetus* est au bord de l'extinction, tous les facteurs de mortalité sans exception devraient être pris en compte : traitement des semis, emploi des herbicides et autres pesticides, effet de la circulation automobile, élimination par les rapaces (Wendt, 1989 ; Voith, 1994 ; Kerkels & Gubbels, 1996 ; Baumgart, 1996 ; Seluga, 1996 ; Weidling, 1996) en même temps que d'autres pratiques agricoles préjudiciables aux hamsters, telles que l'irrigation des cultures (Baumgart, 1996) ou l'épandage du purin (Weidling, 1996).

Comme le fait remarquer Kretzel (in litt.) et Weidling (in litt.) la perte d'habitat convenable pour le Hamster, due à d'autres activités humaines telles que l'extraction minière, le développement urbain et les infrastructures en découlant, a été un facteur déterminant de l'extinction.

Des études détaillées récemment effectuées en Allemagne ont non seulement traité de nombreuses questions relatives à la répartition et la biologie du hamster, mais ont également démontré la pertinence de certaines mesures visant au maintien et au soutien des populations de *Cricetus*. Sur la base des travaux de Seluga (1996), Weidling (1996) et Stubbe et al. (1997), les mesures pour la gestion de la conservation de *Cricetus* peuvent être résumées comme suit (entre parenthèses : nos commentaires) :

\_\_Moisson : moissonner en laissant un chaume à longues tiges. Certaines parties des champs -crêtes, couloirs, lisières - ne devraient être moissonnées que 2-3 semaines plus tard.

\_\_Techniques de labour : ne pas labourer tout en moissonnant ou immédiatement après. Une terre en chaume laissée longtemps en repos, jusqu'à fin septembre ou mi-octobre, est favorable au hamster. Elle encourage tout particulièrement les femelles et les jeunes à rassembler les provisions nécessaires pour l'hiver. Il est donc essentiel de retarder le labourage du sol aussi tard que possible en automne ou de n'y procéder qu'au printemps. Le labourage ne devrait pas dépasser 25-30 cm de profondeur. On suggère aussi d'abandonner le labourage en profondeur annuel et de le remplacer par un labourage minimal des terres en chaume deux fois par an, mais aussi tard que possible après la moisson.

On propose d'augmenter la diversité des terres cultivées et de créer à l'intérieur des champs des couloirs protecteurs où les activités agricoles seraient réduites au minimum. La division de grands champs en parcelles plus petites aide le hamster à localiser le meilleur environnement pour son existence. (Toutefois, des champs étendus donnent aussi aux hamsters de très bonnes - sinon de meilleures - chances d'accroître sa population. La taille du champ lui-même ne peut être considérée comme un trait défavorable en matière d'habitat. L'essentiel est que la configuration de la surface ensemencée soit assez diversifiée pour fournir des habitats convenables aux hamsters en migration si les caractéristiques de certains champs sont modifiées.)

\_ Minimiser l'emploi des herbicides et pesticides et s'abstenir de recourir à des rodenticides.

\_\_ Ne pas cultiver de betteraves à sucre (ni fourragères) dans des zones densément peuplées par les hamsters. La betterave à sucre entraîne l'usage de plus de pesticides et est également associée à une plus grande mortalité des hamsters due aux prédateurs. De même, les cultures défavorables sont les plantes à racines, y compris les légumineuses (plantes vivaces exceptées). Les meilleurs habitats sont les champs de blé d'hiver et les champs de plantes fourragères vivaces comme la luzerne.

\_ Le transfert ou l'introduction de hamsters dans une autre zone ne peut être tenu pour une méthode réaliste de maintien des effectifs. (Les hamsters sont attachés aux terres cultivées, leur déplacement et leur réimplantation sont associés à la pression migratoire et à une mortalité accrue dans le contexte de la structure des terres en Europe de l'Ouest, c'est-à-dire en l'absence de prairies étendues appropriées aux hamsters.)

\_ Des indemnités compensatoires versées aux agriculteurs pour des mesures prises afin de maintenir la population des hamsters devraient être soigneusement élaborées et contrôlées et devraient se concentrer sur les meilleurs habitats pour hamsters au sein d'une unité de terre arable d'un ordre de grandeur supérieur.

La mise en application de pareilles mesures ne sera pas une tâche facile. La création de «réserves agraires» - réserves naturelles sur des terres arables - semble donc être la seule solution rapide, ainsi qu'elle est proposée en Belgique et aux Pays-Bas (Animal, 1994 ; Krekels & Gubbels, 1996).

Il est également important de prendre en compte l'impact des autres activités humaines sur l'habitat du *Cricetus*. La protection stricte de l'espèce -quand elle est strictement protégée- devrait être prise en compte aussi dans le cadre des projets d'aménagement du territoire et de construction. « Tous les changements positifs envisageables pour les techniques agricoles seront inutiles (Kretzel, in litt.) si les autres activités négligent le maintien des bons habitats ».

*En outre, il faudrait tenir compte des problèmes suivants lorsqu'on envisage la gestion de *Cricetus cricetus* sur toute l'étendue de son territoire.*

\_ Les populations particulièrement menacées de *Cricetus* se trouvent à l'intérieur du territoire de la sous-espèce *C. c. canescens* décrite par Nehring en 1899. Non seulement ces populations ont la particularité (très importante pour la science et l'évolution) de se situer en lisière du territoire mais leur isolement en fait des centres génétiques pour *Cricetus*. Les recherches génétiques pour clarifier les possibilités de réintroductions éventuelles sont évidemment inévitables comme le souligne aussi Weidling (in lia.).

\_ Le grand hamster est vraisemblablement la seule espèce de rongeur encore totalement dépendante de l'agriculture, du moins dans la partie occidentale de son territoire. Les terres arables et les établissements humains ont occupé ses habitats naturels originaux de type steppe. Le hamster a cependant pu vivre dans les surfaces cultivées au milieu de diverses activités agricoles telles qu'un changement soudain de la couverture végétale (moisson) la destruction de ses terriers et de ses sources de nourriture (labourage et autres activités

agrotechniques). Ses trous profondément creusés, son comportement en matière de recherche de nourriture, ses réserves de provisions en partie situées à une profondeur que ne peut atteindre le labourage, sa capacité à hiberner et à survivre à l'hiver lorsque les terres cultivées sont pratiquement vides ou couvertes d'une végétation trop maigre pour servir de couverture, le manque ou le faible nombre de concurrents naturels dans les terres arables, tout cela l'aide à survivre dans les « steppes cultivées ». Il est même très probable que l'éclaircissement des forêts pour dégager des terres arables en Europe au moyen-âge ait augmenté l'étendue des zones propices aux hamsters. De même, la reconquête d'autres zones pour obtenir encore des terres arables a créé de nouveaux habitats au cours des derniers siècles. Comme le hamster est capable de vivre d'une nourriture uniforme pendant plusieurs semaines, l'intensification de la production agricole a même, à ses débuts, favorisé l'abondance des hamsters. Cette opinion est appuyée par plusieurs données et une analyse de l'historique de l'espèce (Dupont, 1932 ; Nechay et al., 1977 ; Ruzic, 1977 ; Grulich, 1980, Lenders & Pelzers, 1985, entre autres). Les plus forts effectifs de *Cricetus* se trouvent toujours dans les terres cultivées ou dans les terres adjacentes. Les pullulations de hamsters ont toujours été associées aux champs cultivés. Des flambées (explosions démographiques) de *Cricetus* se sont produites dans des zones optimales (régions céréalières) ou sinon ont suivi l'extension des terres cultivées résultant de l'assèchement de zones humides, la mise en culture de sols vierges et l'augmentation du rendement. (Le grand hamster pourrait être une très bonne espèce modèle pour des études spécialisées dans la biologie des invasions).

\_ Une lutte excessive contre le hamster comprenant le piégeage en toute saison et l'utilisation d'agents de fumigation (phosphines) efficaces, surtout lorsqu'elle était associée à des changements structuraux dans la culture des terres, a entraîné un déclin spectaculaire des populations.

\_ L'agriculture n'a pas besoin du hamster. Le hamster n'est qu'un animal nuisible pour l'agriculteur, même dans le cas d'un petit nombre de spécimens présents dans les cultures, à moins que l'exploitant aime la faune sauvage et ne mette pas tout en œuvre pour extirper les hamsters jusqu'au dernier. (Un agriculteur allemand a décidé de créer sa propre réserve de hamsters). Un agriculteur ne gagne rien à avoir des hamsters sur ses terres, bien qu'il y ait deux avantages indirects : le premier, signalé par Wendt (1989) est que le hamster est une proie de substitution pour les rapaces chassant le menu gibier ; le second est que le hamster et quelques représentants d'autres espèces comme le lièvre brun (*Lepus europaeus*) sont de bons indicateurs de la santé des cultures sur leur territoire. (Il y a bien sûr d'autres avantages tels que la formation des sols, et l'équilibre des nutriments, le maintien de la fertilité. Les agriculteurs estiment cependant que les mesures agricoles permettent d'obtenir tout cela).

\_ Dans les terres cultivées, *Cricetus* peut atteindre une reproductivité élevée. Si l'effectif initial de la population est suffisant et que les conditions météorologiques soient optimales, le hamster peut donc devenir relativement abondant dans une zone donnée à l'intérieur de la même période de végétation. Ainsi une gestion de la population pourrait-elle s'avérer nécessaire même dans les pays où le hamster est à présent une espèce menacée au stade critique. Les méthodes à élaborer devraient également prendre en considération les aspects légaux du problème (Convention de Berne et recommandations du Comité permanent qui y sont associées, Directive «Habitats», législation dupays concerné). Le principe de base devrait être celui de «l usage durable».

Il n'est pas possible de protéger le hamster en créant des réserves de steppe ou, si c'est le cas, ce devrait être des prairies de grande étendue - et elles ne maintiendraient qu'un petit nombre de hamsters. Il n'est pas possible de retenir les hamsters dans des prairies naturelles ou semi-naturelles comme cela se fait pour les espèces de souslik (*Spermophilus/Citellus citellus*). Ils émigreront vers les terres cultivées, plus avantageuses pour eux. (Les espèces du genre *Spermophilus* causent des dégâts substantiels aux cultures dans les pays à l'est des Carpates, puisqu'elles ont des populations vitales (colonies) dans les zones de prairies et les zones rudérales. C'est partir de ces zones-réservoirs - au stade initial ou minimal de leur cycle démographique - qu'elles envahissent les terres cultivées).

La gestion de l'espèce dans un esprit de conservation sera abordée sous deux angles : (1) les actions internationales globalement nécessaires en Europe, et (2) les actions nécessaires dans diverses régions ou certains pays.

## **A - Mesures générales proposées globalement en Europe pour le maintien du grand hamster**

*Cricetus* n'est pas considéré comme un animal menacé ni dans le monde (IUCN, 1996) ni dans l'Europe prise dans son ensemble (Pucek, 1989 ; ECE, 1991 ; Beaufort, 1993). L'évolution rapide de sa situation dans plusieurs pays a fourni des arguments en faveur d'un réexamen de son statut international. Le manque de données récentes dans la partie orientale de son territoire, notamment dans des États aussi significatifs que l'Ukraine et la Russie, ne peut être passé sous silence. L'espèce souffre en vérité d'une « carence de données ».

*Cricetus cricetus* est une espèce qui figure dans l'annexe II de la Convention de Berne, aussi devrait-elle être strictement protégée dans les pays qui ont adopté la Convention. Ce qui correspondait à l'état du grand hamster dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest lorsque la Convention a été adoptée en 1979. Depuis lors, la situation de ses populations en Belgique, en France, aux Pays-Bas et dans certaines parties de l'Allemagne a encore empiré.

Malgré tout, dans les pays d'Europe centrale et orientale de l'aire de répartition du hamster, il a été et continue d'être considéré comme une espèce commune qui cause périodiquement des dégâts aux récoltes. Par conséquent, (et c'est encore plus vrai pour d'autres espèces, *Spermophilus* spp., par exemple) la stipulation de l'article 22 de la Convention est importante pour les pays d'Europe centrale et orientale. (Paragraphe 1 : « Tout État peut, au moment de la signature ou au moment du dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, formuler une ou plusieurs réserves à l'égard de certaines espèces énumérées dans les annexes 1 à III ... » La Hongrie, par exemple, a utilisé cette possibilité dans le cas de plusieurs espèces dont le grand hamster.

Néanmoins, *Cricetus cricetus* ne figure pas dans l'annexe II de la Directive « Habitats » (92/43 CEE sur la conservation des milieux naturels et de la faune et de la flore sauvage), à savoir au nombre des vertébrés d'intérêt communautaire dont la conservation exige la désignation de zones de conservation spéciales. (Ceci peut certainement être lié au fait que les habitats les plus significatifs - sinon tous les habitats - de *Cricetus* se trouvent à présent dans les terres agricoles.) Il figure dans l'annexe IV, ce qui lui donne une protection légale stricte. La mise en application de la protection stricte devra être elle aussi résolue en pratique.

Parallèlement, dans certains États membres de VUE (Belgique, France, Pays-Bas), le hamster a besoin immédiatement de mesures de conservation particulières telles que le maintien de certaines cultures vivaces. C'est à dire, de «zones de conservation spéciales» qui, malheureusement, ne sont pas des types d'habitat naturels (article 3.1) mais des zones agricoles. Le grand hamster est un cas particulier et il faudrait donc vivement recommander un amendement de la Directive (et des directives pertinentes en matière d'agriculture) afin de pouvoir : (1) maintenir une structure optimale des terres cultivées et (2) éviter l'emploi de technologies agricoles nocives dans des zones à hamsters importantes.

Une autre question est la situation réelle actuelle du hamster dans les pays d'Europe centrale et orientale. La situation la plus récente de l'espèce est plutôt mal connue dans cette partie - la plus grande - du territoire du hamster. On peut conclure que l'importance économique du hamster s'est accrue après la seconde guerre mondiale, à savoir que le nombre de hamsters a augmenté et que l'aire de répartition s'est agrandie. Ce processus a été caractéristique de la période entre les années 1950 et les années 1980 (avec des fluctuations d'effectifs, des interactions de la dynamique des populations et des mesures d'éradication dont le piégeage intensif des hamsters) en Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Russie, Ukraine et de la République fédérale de Yougoslavie, par exemple. Il était lié - et continue de l'être - à la création de nouvelles surfaces cultivables, par l'amendement et mise en culture de sols vierges, par exemple, à la productivité accrue de ces zones, à leur culture moins soignée dans le cadre d'une exploitation collective se traduisant par des récoltes partiellement abandonnées dans les champs après la moisson, ou par une moisson tardive, des chaumes laissés longtemps à l'abandon, etc.

Il est difficile d'appréhender la situation actuelle et les «tendances d'avenir» du hamster dans ces régions, notamment parce que :

\_\_ on manque de données précises pour les années 1990 en matière de répartition géographique et de population du hamster et le passage à l'économie de marché implique des changements dans les pratiques agricoles et dans la structure des terres cultivées.

Il ne fait pas de doute que :

\_\_ la suppression ou la réduction des mosaïques de terres encore existantes, comme celle des parties non cultivées ou temporairement cultivées à l'intérieur des surfaces agricoles, un travail des terres plus soigneux, l'usage généralisé de semis intercalés avec plusieurs couches de pesticides et, tout particulièrement

\_\_ le changement possible de la structure des surfacesensemencées seront défavorables aux hamsters et autres espèces animales dépendantes des surfaces cultivées.

Lorsqu'on considère ces questions et le déclin spectaculaire de la population dans les parties occidentale et centrale de l'Europe, on est en droit de supposer que la tendance au déclin peut être aussi caractéristique dans les parties orientales du territoire, dans la vaste aire de répartition que constituent l'Ukraine et la Russie. L'évaluation de la situation du grand hamster devrait donc être une priorité dans tous les États de sa zone d'extension. Des enquêtes officielles devraient y être menées à cet effet. Une meilleure connaissance de la répartition et

des effectifs actuels et de leurs modifications (diminution ou extension de l'aire occupée par les hamsters) est d'une importance capitale.

Le Comité permanent de la Convention de Berne devrait envisager l'adoption d'une Recommandation en matière de conservation et de gestion de certaines espèces de hamsters en Europe. Le Comité permanent devrait alors être conscient du fait qu'une recommandation concernant les hamsters profitera à plusieurs autres espèces qui vivent également dans les champs cultivés et dépendent de l'agriculture, comme le lièvre brun (*Lepus europaeus*), la perdrix (*Perdix perdix*) et - là où elle existe - la grande outarde (*Otis tarda*), etc.

Cette recommandation devrait inclure les problèmes énoncés plus haut et ceux résumés cidessous dans le deuxième volet de cette section. Mais les problèmes les plus importants restent les suivants : comment susciter la formation d'une configuration de cultures appropriée (qui maintiendrait environ 10% de cultures vivaces) et comment retarder l'époque du labourage le plus longtemps possible après la moisson.

Cette recommandation devrait être élaborée par un groupe international de spécialistes, qui est *de facto* déjà au travail, sous l'impulsion d'experts néerlandais et allemands à l'Institut de Zoologie de l'université Martin Luther à Halle.

## **B - Mesures proposées pour diverses régions ou certains pays d'Europe**

**Sur le bord occidental du territoire en Belgique, en France, aux Pays-Bas et sur son bord méridional, en Bulgarie, il conviendrait de prendre en considération toutes les méthodes décrites ci-dessus et ci-après.**

En Belgique et en Bulgarie, toutefois, il importe au premier chef de procéder à un relevé précis de la répartition et de prendre des mesures immédiates dans les zones noyaux découvertes au cours de cette enquête.

En France (Alsace) et dans des pays où n'existent que de petites populations localisées, il faut recommander une solution pour le maintien des très petits champs restants de cultures vivaces et pour la stricte surveillance des opérations occasionnelles illégales contre le hamster. La reconstitution d'une structure quasi-optimale des surfaces ensemencées serait d'une importance majeure ; la réintroduction de la luzerne, en particulier, est hautement recommandée (au moins 10% environ des surfaces cultivées devraient être recouverts par des plantes vivaces).

Un petit nombre de hamsters peuvent causer des dégâts appréciables notamment en retirant les graines fraîchement semées et en détarrant les semis. Rien n'irrite plus les agriculteurs que ce type de déprédation. Parallèlement, l'absorption de graines traitées chimiquement entraîne certainement des conséquences nocives pour le hamster. Il faudrait donc envisager l'isolation temporaire de ces champs, par exemple avec une clôture électrique (les hamsters ne résident d'ordinaire pas dans de telles zones et n'y pénètrent que pour se nourrir).

Il convient de considérer les intentions des propriétaires terriens et les tendances actuelles des pratiques agricoles, bref, tous les problèmes de la mise en œuvre pratique des mesures de conservation ; un système d'indemnités approprié devrait être mis en place. Mais il faudrait là aussi envisager la création d'une «réserve agraire» dans les zones noyaux de la répartition du hamster, mesure qui est probablement la dernière chance de faire revivre l'espèce dans le Haut-Rhin.

Le plan de gestion de pareille réserve (et le plan de mise en œuvre des indemnités ou des mesures d'encouragement pour les agriculteurs) devraient aussi tenir compte du fait que, si les mesures introduites sont réellement efficaces, le nombre de hamsters pourrait croître de manière significative. Par conséquent, il sera peut-être nécessaire, à long terme, d'autoriser la gestion de la population. C'est ainsi que l'élimination de certaines populations de hamsters, de préférence par piégeage, peut être considérée comme un élément du plan, en dépit de la stricte protection de l'espèce, ou, plutôt, pour en permettre l'application. Le principe «d'usage durable» (Convention sur la diversité biologique) devrait être appliqué avec les autorisations appropriées. La possibilité en est offerte conformément à la législation européenne par l'article 9 de la Convention de Berne et l'article 16 de la Directive «Habitats». La capture de spécimens aux fins de recherche sera certainement permise.

La poursuite de l'étude des hamsters sur le terrain, qui a, par exemple, commencé en Alsace en 1996, est également d'une importance majeure en ce qu'elle forme la base d'une surveillance régulière de l'espèce.

Pour une solution à long terme du problème ou pour l'extension de la répartition actuelle du hamster, une option de rechange pourrait être la création de nouvelles zones à hamsters sur les terrains en propriété collective, notamment sur des sols avec une nappe phréatique à faible profondeur. Plusieurs données montrent que de nouveaux habitats pour les hamsters se sont créés à la suite de l'assèchement ou de la reconquête de telles zones (Kovács & Szabó, 1971 ; Sudeikin *et al.*, 1972 Popescu *et al.*, 1977 ; Grulich, 1977, 1978, 1980).”